



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 janvier 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Christian Breton Gilles Gamache
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. La séance débute par un moment de silence.

04-01-01

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par me la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants :

13- Résolution – mandat – 50^e anniversaire de la Ville de Chapais
14- Résolution – demande au ministère des transports du Québec – réfection de la route 113.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-02

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DE DÉCEMBRE 2003**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 décembre 2003 et le procès-verbal des assemblées spéciales tenues le 16 décembre 2003 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en modifiant l'appellation « la mairesse » par l'appellation « le maire » dans le paragraphe suivant l'énumération des personnes présentes en regard de l'assemblée spéciale du conseil tenue le 16 décembre 2003 à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-01-03

4.- ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2003

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de décembre 2003 s'élevant à 206,078.58\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 35,852.68\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03-01-04

5.- RÉSOLUTION – ADJUDICATION – VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres public en date du 27 novembre 2003 pour la vente de divers véhicules et divers équipements municipaux inutilisés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur-général jusqu'au 15 décembre 2003;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Bien</u>	<u>prix</u>
9103-8224 Québec inc.	camion vidanges	888.88\$
Transports Robin Néron	camion vidanges	1,550.50\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du cahier de soumission ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de vente du véhicule Camion Inter 1989 à l'entreprise *Transports Robin Néron* pour la somme de 1,550.50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-05

6.- RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ FISCALE, LA FOURNITURE DE SERVICES SUR LA PROTECTION INCENDIE, LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de vingt (20) ans, les communautés du territoire réclament de la Municipalité de la Baie-James des compensations financières pour les services disponibles aux citoyens habitant dans l'aire d'influence de ces communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais livre différents services aux habitants de son aire d'influence depuis 1995 dont le service de protection des incendies et le service de cueillette des matières résiduelles prouvant sa capacité à desservir adéquatement les habitants de son aire d'influence;

CONSIDÉRANT QUE depuis septembre 2002, la Municipalité de la Baie-James a entrepris une réflexion sur l'équité fiscale et le partage de nouvelles recettes aux communautés situées sur le territoire de la Baie-James;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été saisie des résultats de cette réflexion et qu'elle a eu l'occasion de commenter et de bonifier les recommandations émanant de cette réflexion;

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2003, le conseil de la Municipalité de la Baie-James, par sa résolution no 013-CM-4946, adoptait la politique d'encadrement des travaux d'équité fiscale et le partage des nouvelles sources de revenus des municipalités sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la MBJ reconnaît la spécificité de chaque ville et laisse chaque communauté livrer les services requis selon leur propre modus operandi pour lesquels elles seront compensées à la lumière de leur propre coût d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. c. C-19) pour conclure une entente relative à la protection incendie de même que pour la cueillette et la disposition des ordures et pour d'autres services subsidiaires tels les loisirs et la culture, la protection publique, etc...;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais entérine le projet d'entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures entre la Municipalité de la Baie-James et la Ville de Chapais tel que soumis en date du 12 janvier 2004;

QUE la Ville de Chapais propose une durée initiale de trois (3)ans pour l'entente susmentionnée avec renouvellement automatique pour une durée identique à moins d'un avis signifié au plus tard quatre (4) mois avant l'expiration du délai initial;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-06

7. RÉSOLUTION – CONTRIBUTION AUX ORGANISMES À VOCATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James (5^e édition du Festival du doré Baie-James) et le Club de motoneiges de Chapais (Rallye Minounes) ont formulé et déposé une demande de commandite pour leurs activités à caractère touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James doit déjà absorber des dépenses d'organisation et de promotion alors que le Rallye Minounes se tiendra incessamment soit le 14 février 2004;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer dès à présent sur ces demandes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais octroie les sommes suivantes sous forme de don :

- 1- Festival du doré Baie-James.....10,000\$
- 2- Club de motoneiges de Chapais..... 750.00\$

Chaque membre du conseil est appelé à se prononcer sur ladite résolution.
Tous les conseillers expriment leur accord à l'exception de Mme la conseillère Madeleine Devin.

Mme Devin vote contre l'adoption de la présente résolution exprimant son désaccord pour une subvention de 10,000\$ au Festival du doré Baie-James et étant d'avis que l'on devrait attribuer une subvention de 5,000\$ plus les services rendus à l'organisation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-07

8.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-358 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE FREIN MOTEUR**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 9 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'ADOPTER le règlement no 04-358 concernant l'utilisation de frein moteur tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-08

9.- **POSITION RELATIVE À LA DEMANDE D'ADMISSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE R-1005**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la route R-1005 est un lien important et primordial qui relie le secteur de Matagami au secteur de Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE ce lien routier permet une économie importante de temps et d'argent à tous ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce lien routier est utilisé depuis plusieurs années par les gens d'affaires et par la population en général pour leur déplacement dans l'axe est-ouest de la région Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'annuellement ce lien routier est fréquenté par de plus en plus de touristes allant visiter les installations hydroélectriques de la Baie-James ou pour exercer des activités de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE la route R-1005 donne accès à des plans d'eau reconnus et recherchés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce lien routier nécessite des travaux d'entretien et de réfection afin de le maintenir carrossable;

CONSIDÉRANT QUE des sommes d'argent pourraient provenir du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du milieu est à l'effet qu'il est primordial d'effectuer des travaux d'entretien et d'amélioration de la route R-1005;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

DE DEMANDER au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région Nord-du-Québec, M. Pierre Corbeil, de rendre admissibles au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, les travaux de réfection et de gravelage de la route R-1005 conditionnellement à ce que ces travaux ne soient considérés qu'après étude et priorisation des autres projets présentés et que l'enveloppe consacrée annuellement à ces travaux soit limitée à 500,000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-09

10.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE FOURNITURE DE CARBURANTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de fourniture de carburants vient à échéance le 31 janvier 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Daniel Dufour, directeur-général, à lancer un appel d'offres par invitation pour renouveler le contrat de fourniture de carburants applicable à l'exercice financier 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion se retire de la table des délibérations déclarant son intérêt sur le point suivant.

04-01-10

11.- **RÉSOLUTION – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES MARGES DE CRÉDIT – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU (POINT DE SERVICES DE CHAPAIS)**

CONSIDÉRANT les besoins temporaires de liquidités dans l'attente de l'entrée des revenus de taxation et des autres types de revenus prévus au budget d'opération 2004;

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières 2004 sont payables en trois(3) versements;

CONSIDÉRANT QUE certains revenus à caractère gouvernemental et plus particulièrement la péréquation (365,600\$) sont versés tardivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de recherche en eau souterraine seront à leur apogée en février 2004 et que les déboursés relatifs à ce projet friseront le demi-million de dollars payable bien avant l'arrivée des subventions gouvernementales afférentes;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais soit et est autorisée à obtenir de la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau, centre de services de Chapais, un emprunt à court terme sous forme de marge de crédit au montant de 600,000\$ (marge de crédit de base) et ce, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2004.

QUE la Ville de Chapais soit et est autorisée à obtenir de la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau, centre de services de Chapais, une marge de crédit spéciale de 420,000\$ pour la période spécifique des travaux de recherche en eau souterraine jusqu'à l'encaissement des subventions applicables.

QUE M. Jacques Bérubé, Maire, et monsieur Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion réintègre la table des délibérations.

04-01-11

12.- **RÉSOLUTION – APPUI À LA VILLE DE MATAGAMI POUR UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES RELIÉE À LA FERMETURE DES OPÉRATIONS MINIÈRES DE MINE MATAGAMI.**

CONSIDÉRANT QUE Noranda inc., Mine Matagami, a annoncé un arrêt de production au troisième trimestre de 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de production met en péril plus de 200 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la perte de plus de 200 emplois à Matagami exige la mise en place de mesures et l'affectation de ressources extraordinaires;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes d'emplois auront un effet dévastateur sur l'économie en affectant plus de 50% des emplois totaux;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes pertes d'emplois représentent un manque à gagner d'environ trois millions de dollars annuellement à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE Matagami occupe un rôle stratégique majeur en terme d'occupation du territoire, d'accès aux ressources et constitue un pôle de développement incontournable pour les industries minières, forestières, touristiques et énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE Matagami constitue une composante importante de l'identité jamésienne et de son affirmation;

CONSIDÉRANT QUE Matagami représente un moteur économique important pour les principaux pôles de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'intervenir rapidement afin de maintenir la vitalité économique et la qualité de vie de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais, en raison de la fermeture définitive survenue en 1991 des opérations minières de la corporation minière Opémiska, est bien placée pour indiquer les répercussions dramatiques d'une éventuelle fermeture de mine, lesquelles se font encore sentir de façon prononcée en 2004 et lesquelles nécessitent encore aujourd'hui le support gouvernemental à tous les niveaux (fiscal, socio-économique, etc...);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a mis sur pied un comité de transition afin d'atteindre ses objectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami, au début de l'année 2004, déposera aux gouvernements du Québec et du Canada et à ses partenaires régionaux un cahier d'opportunités afin de démontrer qu'il est possible pour une communauté qui se prend en charge d'assurer à long terme son existence et le bien-être de sa population;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais reconnaît que la ville de Matagami est un maillon indispensable à la vitalité économique du Nord-du-Québec et que son affaiblissement affectera l'ensemble de la région;

QUE la Ville de Chapais demande aux instances gouvernementales et régionales une attention particulière lors du dépôt de leur cahier d'opportunités prévu au début de l'année 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-12

13.- **RÉSOLUTION – MANDAT – 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soulignera son 50^e anniversaire en novembre 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dès à présent de voir à la planification des activités entourant cet anniversaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont mandatés afin de voir à la mise sur pied d'un comité organisateur et de voir à la préparation d'activités marquant ce 50^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-01-13

14.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉFECTION DE LA ROUTE 113**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la route 113 entre le lac Caché et la Ville de Chapais n'a fait l'objet que d'opérations limitées d'asphaltage (couche d'usure);

CONSIDÉRANT QUE ce type d'intervention est insuffisant pour rétablir les dysfonctionnements constatés au niveau des infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Barrette-Chapais fait usage d'un réseau routier secondaire coupant la route régionale;

CONSIDÉRANT QUE ce même réseau routier secondaire constitue la voie de circulation principale par lequel transite tout véhicule de transport désirant se rendre à la réserve Oujé-Bougoumou;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la réserve Oujé-bougoumou constitue un joyau architectural ayant déjà par le passé mérité un prix des Nations Unies à titre de meilleur rassemblement communautaire;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de touristes s'y rendent sans compter les habitants qui la composent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports reconnaît implicitement l'importance du flot de circulation se dirigeant vers la réserve Oujé-Bougoumou et vers les sites de coupe de Barrette-Chapais en injectant plus de douze (12) millions de dollars en correction des infrastructures routières sur une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 employés se rendent quotidiennement à la scierie Barrette-Chapais pour prendre leur quart de travail ce qui représente un chapelet de véhicules coupant régulièrement la circulation routière de la route 113;

CONSIDÉRANT QU'un flot de véhicules lourds empruntent également la route 113 afin de se rendre à la scierie de façon à assurer le transport des résidus forestiers destinés à l'entreprise Chapais Énergie;

CONSIDÉRANT QU'en soirée, le flot de véhicules quittant ce réseau routier secondaire pour emprunter la route 113 ou encore désirant quitter la route 113 (soit pour emprunter la voie de circulation secondaire en direction de la réserve Oujé-Bougoumou soit pour accéder à la scierie) provoquent un brusque ralentissement de la circulation régulière;

CONSIDÉRANT QUE cette situation représente un risque non négligeable d'accidents routiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre des Transports du Québec de prévoir à leur programme d'interventions 2004-2005 des travaux de réfection de la route 113 entre le lac Caché et la ville de Chapais de même que l'implantation d'une voie d'évitement à la sortie de Barrette-Chapais;

QUE ce projet de voie d'évitement soit et est assujéti d'un système d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. le conseiller Christian Breton invite la population à encourager les équipes locales lors du prochain tournoi Invitation de hockey mineur.

Mme la conseillère Lorraine Boucher invite les gens à s'inscrire au tournoi de curling de la Fondation de l'hôpital Chibougamau.

M. le conseiller Pascal Dion invite la population à la prudence relativement au froid intense, en particulier les enfants et les personnes âgées. Il ajoute de ne pas oublier de brancher les voitures.

M. le conseiller Gilles Lachance demande des précisions sur le chemin permettant l'accès au bâtiment appartenant à M. Germain Rivard. Il demande



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

également des précisions sur les émanations de monoxyde de carbone au garage municipal et sur la signalisation face au bureau de poste interdisant aux voitures de reprendre le boulevard en sens inverse. Il termine en informant qu'il y a interdiction de se stationner sur le boulevard Springer la nuit en raison des opérations de déneigement et que tout contrevenant pourrait subir le remorquage de sa voiture.

Mme la conseillère Madeleine Devin signale qu'elle n'est pas fière du résultats des taxes, qu'elle-même a connu une hausse de 17% de son compte de taxes et que plusieurs citoyens sont dans cette position.

M. le maire Jacques Bérubé signale qu'il entend faire venir l'évaluateur afin de donner les explications demandées par la population. Il signale qu'il regardera ce que le conseil peut faire pour atténuer cette problématique.

QUESTIONS DU PUBLIC

Série de questions portant sur la mécanique d'évaluation et sur les taux de taxation.

Commentaires sur la cueillette des déchets et sur la non-récupération des déchets déposés à l'extérieur des bacs roulants.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général